

## FACE AUX TRANSFORMATIONS RAPIDES DE L'INDUSTRIE ET DE SES MÉTIERS, LA FORMATION CONTINUE APporte DES RÉPONSES CONCRÈTES AUX BESOINS D'ÉVOLUTION DES COMPÉTENCES

*Grand établissement de technologie français, Arts et Métiers propose différents dispositifs de formation professionnelle continue adaptée aux besoins des entreprises, des salariés et des demandeurs d'emploi : programmes longs ou courts, formations diplômantes ou certifiantes, VAE.*

La formation professionnelle tout au long de la vie est définie dans le Code du Travail, Article L-6111-1. « Elle comporte une formation initiale, comprenant notamment l'apprentissage, et des formations ultérieures, qui constituent la **formation professionnelle continue**, destinées aux adultes et aux jeunes déjà engagés dans la vie active ou qui s'y engagent. »

### NOS DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE :

#### **Devenir ingénieur**

Tous les programmes de formation d'ingénieur Arts et Métiers (Programme Grande Ecole, Programmes d'Ingénieur de Spécialité) sont ouverts à la formation continue.

Ce sont des diplômes nationaux reconnus par l'Etat, habilités par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) et enregistrés au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) France Compétences. Ils confèrent le grade de Master, soit Bac +5 ou niveau 7.

#### **Public concerné :**

La formation continue d'ingénieur s'adresse à toute personne disposant d'un diplôme équivalent à Bac+2 ou Bac+3, avec trois années d'expérience professionnelle dans le domaine d'ingénierie visé, qu'elle soit en emploi ou en recherche d'emploi.

Un examen spécifique des candidatures est effectué par les responsables des formations.

#### **Durée de formation :**

Elle est comprise entre 1200h et 1800h, sur 2 à 3 ans, car les stagiaires peuvent bénéficier de dispositions de validation d'acquis leur permettant un parcours adapté.

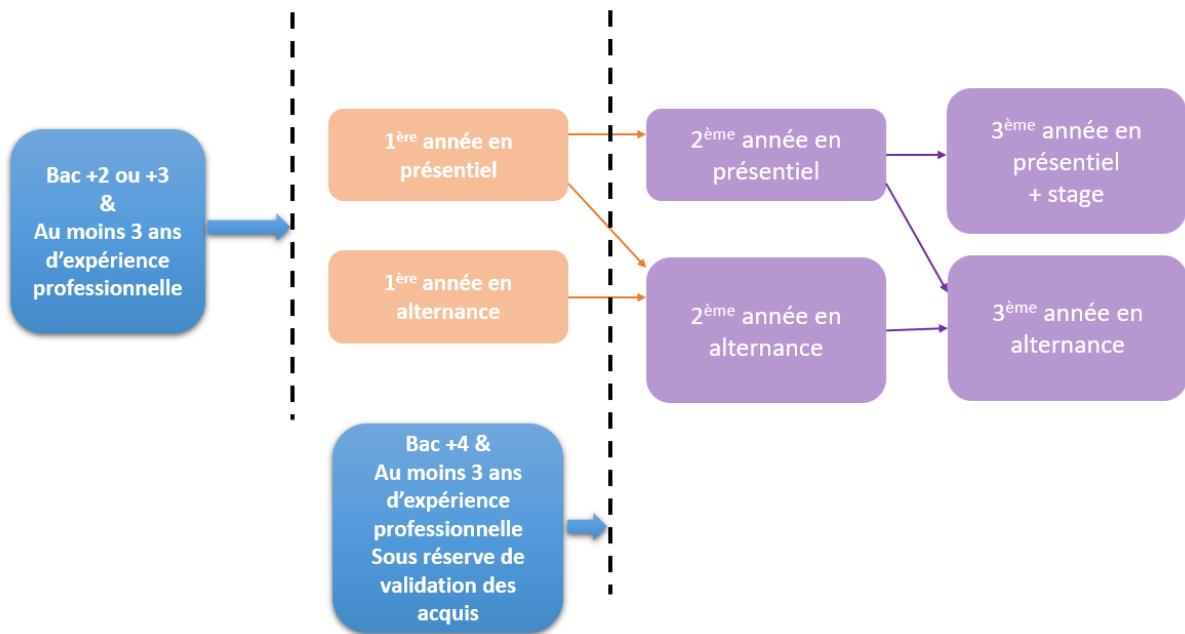
#### **Déroulement de la formation :**

Le déroulé de la formation est décrit ci-dessous.

La formation s'appuie sur les cursus existants sous statut étudiant ou sous statut apprenti.

Le diplôme relève de la même fiche RNCP et donc de la même description en matière de blocs de compétences que la formation déjà existante.

Une certification en langue anglaise de niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL) est visée pour l'obtention du diplôme d'ingénieur mais, sous réserve de dérogation, un niveau B1 peut être accepté.



## Obtenir un Bachelor de Technologie Arts et Métiers

Le programme de formation de Bachelor de Technologie Arts et Métiers est ouvert à la formation continue.

C'est un diplôme national reconnu par l'Etat, habilité par la CTI (Commission des Titres d'Ingénieur) et enregistré au Répertoire National des Compétences Professionnelles (RNCP) France Compétences. Il confère le grade de Licence, soit Bac +3 ou niveau 6.

La formation s'appuie sur le cursus existant. Les stagiaires de la formation continue sont intégrés dans le cursus de formation avec les étudiants en formation initiale ou en alternance. Un examen spécifique des candidatures est effectué par les responsables des formations.

## Obtenir un Master M2 Arts et Métiers

Arts et Métiers déploie une gamme de diplômes nationaux de master (DNM) en lien avec ses domaines d'excellence (Energie, Génie Industriel, Génie Mécanique, Ingénierie de la Santé). Ces programmes, permettant l'obtention d'un diplôme national reconnu par l'Etat, sont ouverts à la formation continue.

Ils permettent de développer une spécialisation pointue dans un domaine d'activité en intégrant les enjeux de la recherche appliquée.

Ils s'adressent à toute personne disposant d'un diplôme équivalent à Bac+4, avec trois années d'expérience professionnelle dans le domaine d'ingénierie visé, qu'elle soit en emploi ou en recherche d'emploi.

La formation s'appuie sur le cursus existant. Les stagiaires de la formation continue sont intégrés dans le cursus de formation avec les étudiants en formation initiale ou en alternance. La formation dure 1 an.

Un examen spécifique des candidatures est effectué par les responsables des formations.

## Acquérir une expertise post diplôme

Arts et Métiers propose également des formations post diplôme à orientation professionnelle, portées par sa filiale AMTALENTS :

### **Mastères spécialisés :**

Les Mastères Spécialisés apportent une spécialisation très pointue dans une fonction, un métier ou un secteur en plein essor. Ces programmes, marque de la Conférence des Grandes Écoles, dispensent ainsi un savoir unique dans des domaines pour lesquels les entreprises affichent un réel besoin. La procédure d'accréditation, très rigoureuse, assure l'excellence de la formation dans la durée.

La qualité des programmes s'appuie les points forts d'Arts et Métiers en termes de recherche de pédagogie, et ses liens étroits avec les secteurs industriels garantissent leur adéquation aux besoins des entreprises. 14 mastères spécialisés sont aujourd'hui disponibles, répartis sur neuf sites Arts et Métiers.

### **Post Graduate en IA :**

- [Diplôme d'établissement AI Tech-Ready](#)
- [Industrie digitale et IA avec DSTI](#)

## Monter en compétences par des formations courtes ou sur mesure

Arts et Métiers propose un large choix de formations courtes s'inscrivant dans une longue tradition de promotion sociale par le savoir. Ces formations inter-entreprises ou intra-entreprises sont opérées par la filiale d'Arts et Métiers : AMTALENTS.

Un travail est en cours pour développer des microcertifications, pour permettre aux apprenants de développer et de valider des compétences professionnelles en s'appuyant sur les blocs de compétences décrits dans les fiches RNCP des diplômes Arts et Métiers.

## VAE

La validation des acquis de l'expérience est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

Tous les diplômes Arts et Métiers inscrits au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont ouverts à la VAE. Celle-ci permet d'obtenir, en totalité ou en partie, le diplôme, le titre ou le certificat de qualification professionnelle inscrit au RNCP.

Le candidat doit remplir un dossier dans lequel il décrit les activités principales qu'il exerce ou a exercées, leurs contextes d'exercice et les ressources mobilisées. L'évaluation de ce dossier est suivie d'un entretien avec le jury. Le jury décide de valider tout ou partie du diplôme visé. En cas de validation partielle, des préconisations sont faites au candidat en vue d'obtenir la totalité du diplôme.